

# Mouvements locaux A / B / C au 01/09/2023

## Réunions informelles des 19 et 23 juin 2023

Toulouse, le 26/06/2023

## Mouvement local des inspecteurs, contrôleurs et agents C

Les 19 et 26 juin se déroulaient les réunions informelles de mutations et affectations locales des B et C puis des inspecteurs.

La CGT a déploré **la fin des CAPL** et les conditions dans lesquelles s'effectue la préparation : projets communiqués tardivement, absence de documents permettant de **vérifier l'élaboration et la sincérité des mouvements** et aucune information sur les postes gelés avant le début de la réunion.

La CGT a dénoncé le changement des règles d'affectation pour les contrôleurs de la promotion 2023-2024 et particulièrement la suppression de la priorité pour rapprochement de concubin tout comme celle pour rapprochement des enfants confiés à la garde de l'ex-conjoint, ou d'un soutien de famille qui leur apporte une aide pour l'éducation des enfants en cas de séparation.

Certain·e·s futur·e·s collègues qui pouvaient se prévaloir d'une situation prioritaire avec les anciennes règles s'en voient aujourd'hui privé·e·s. On peut raisonnablement penser que des concurrents n'auraient pas passé le concours s'ils (ou elles) l'avaient su.

Nous le savons tous : ces priorités concernaient majoritairement des femmes. Comme d'habitude, notre direction générale est plus forte pour faire mousser la communication sur le droit des femmes chaque année aux alentours du 8 mars que pour décider d'avancées réelles et concrètes sur ces mêmes droits.

Cette décision a été prise sans aucune concertation avec les représentants des personnels. Une preuve de plus du mépris du dialogue social par la DG à la DGFIP !

La CGT est revenue sur le droit d'alerte du SPF déposé le 20 juin et resté sans réponse au moment de l'informelle du 26 juin !

La CGT est intervenue également sur la problématique des restructurations.

Elle a dénoncé la parution très tardive des notes de la DRFiP 31 définissant les périmètres des agents concernés et par là même l'ouverture de leurs droits et garanties en la matière : priorité pour les mutations, primes et indemnités ... En effet, l'instruction des mutations prévoit que ces notes soient publiées dès la fin du CSA Local emplois de janvier afin de permettre notamment aux collègues qui le souhaiteraient de bénéficier de la priorité nationale sur un département limitrophe. Celles-ci ont été communiquées aux collègues le 24 mai au soir, ce qui a obligé la direction locale à reporter la date limite de dépôt des vœux au 31 mai. Merci de sa grande bonté ! Soit un délai de quatre jours ouvrés supplémentaires pour se projeter dans une nouvelle affectation (sans commentaires) !!!

Et que dire des collègues du SPF qui sont en restructuration depuis 2022 et ne sont toujours pas intégrés dans un périmètre de restructuration !

**La CGT a dénoncé la situation catastrophique des emplois dans le département avec**

**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne**

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgffinancespubliques.fr/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgffinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgffinancespubliques31), Twitter [@CGTfip31](https://twitter.com/CGTfip31)

**notamment la suppression de 60 emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans compter les postes vacants et la non compensation des temps partiels.**

**Les agents de la DRFiP 31 subissent un véritable plan « social » et les moyens ne sont pas à la hauteur !!!**

La DRFiP 31 a multiplié les gels de poste dans le département, ce qui pénalise des collègues souhaitant changer de service pour des raisons professionnelles, personnelles ou de mal être dans leur service.

Chez les B, les postes gelés concernent pas moins de 20 services (excusez du peu !), 15 chez les C et 8 chez les A.

Pour justifier ces gels de postes, la direction se retranche derrière les 60 emplois supprimés (27 C, 27 B et 6 A) et les postes vacants ! Elle doit gérer la pénurie des emplois et surtout répartir les moyens ...

En résumé, afin de répartir au mieux (sic) le manque d'effectifs, les règles et droits des agents en matière de mutations ne peuvent être respectées car la DRFiP 31 gèle des postes pour bloquer les mutations de collègues exerçant dans des services en grande pénurie d'effectifs (dans l'intérêt supposé de ces services bien sûr !).

La CGT a défendu les collègues qui ont sollicité ses représentants.

Elle a interpellé la direction lui demandant des explications sur ses choix qui ont pénalisé ces collègues.

Ces explications n'ont, bien entendu, pas satisfait la CGT ! C'est inacceptable !

Au niveau des agents C, 75 collègues ont déposé une demande de mutation locale dont 47 internes au département et 28 externes au département, ainsi que 7 stagiaires, actuellement à l'ENFiP et qui arriveront le 7 août dans les services.

Pour les contrôleurs, 138 demandes ont été déposées, dont 98 internes et 40 externes.

Quant aux inspecteurs, ce sont 39 demandes déposées, dont 25 internes et 14 externes.

La CGT revendique un plan de recrutement massif d'agents statutaires (et non de contractuels) assorti d'une augmentation conséquente du point d'indice (10 % immédiatement) pour renforcer l'attractivité de la Fonction publique, en opposition avec la pratique actuelle de l'administration qui consiste à recruter de plus en plus de contractuels et à faire de la publicité sur les autobus ou les emballages de baguettes de pain pour attirer l'attention.

Ces réunions sont un marché de dupes, « informelle » dit bien son nom !

La DRFiP nous rappelle qu'il s'agit d'une faveur à laquelle rien de ne l'oblige et ouvre le parapluie à chacune de nos critiques (conditions de préparation, gels des postes, transmission de documents ...).

Les mouvements B et C ont déjà été publiés sur Ulysse 31.

Celui des inspecteurs sera publié très prochainement.

**Nous rappelons à tous les collègues l'intérêt d'être syndiqué et de se faire défendre.**

**Il ne faut pas rester isolé et en cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter un militant CGT !**

**Les représentants CGT Finances publiques  
Estelle MOLLO-GENE, Henri CATHALA, Jean-Marc SERVEL et Jean-Jacques  
BERGOUX**